



**Vide Grenier en Salle
à Wolfisheim
Dimanche 15 février 2015
De 8h à 17h**

Buvette et petite restauration

**Inscriptions et Renseignements
avant le 9 février 2015**

esw.wolfisheim@gmail.com

06 09 55 35 29

Mise en place des exposants de 6 h 30 jusqu'à 7 h 30.
CENTRE SPORTIF, 34 rue du Moulin 67202 Wolfisheim

ETOILE SPORTIVE WOLFISHEIM - MARCHÉ AUX PUCES EN SALLE DU 15 FÉVRIER 2015

Adresse : ESW 34 rue du Moulin 67202 WOLFISHEIM **email :** esw.wolfisheim@gmail.com

Renseignements : Tél : 06 09 55 35 29

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Portable : _____

e-mail : _____ @ _____

N° carte d'identité ou passeport _____ Délivrée le _____

Par la préfecture de _____

Propriétaire du véhicule immatriculé : _____ Marque _____ Type _____

Nature des objets exposés sur le stand : _____

Nombre de table : _____ x **16 €** = _____ (1 à 2 chaises fournies)
(Dimension de la table : **environ** 1,70m x 0,70m)

Ci-joint un chèque d'un montant de _____ à l'ordre de l' ESW

REGLEMENT

Date : Dimanche 15 février 2015

Adresse : Salle Polyvalente / Centre Sportif 34 rue du Moulin 67202 Wolfisheim

1. Mise en place des exposants à partir **de 6 h 30 jusqu'à 7 h 30**. Horaires d'ouvertures de la salle au public : 8 h à 17 h
2. Prix des emplacements : 1 table (environ 1,70/0,70) **16 €**
3. Les réservations seront obligatoirement accompagnées du règlement par chèque.
4. Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **ESW**
5. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions sans aucune contestation possible.
6. Aucun exposant ne pourra s'installer tant que le montant de location n'aura par été perçu.
7. Clause de désistement : après le 31 janvier 2015 aucun remboursement des sommes déjà versées ne sera effectué.
8. En cas de force majeure l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, les sommes déjà versées seront remboursées dans ce cas.
9. Les exposants s'engagent impérativement à respecter les horaires d'ouvertures et de fermetures.
10. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement dans un état de propreté absolue. Ils demeurent responsable des dommages ou autres dégradations causées aux locaux, aux matériels mis à leur disposition et éventuellement des préjudices qu'ils causeraient à autrui.
11. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.
12. Les exposants devront indiquer lors de l'inscription le nombre de personnes venant les aider.
13. Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs dépositaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou autre dommage, de quelque nature ou origine qu'il soit.
14. Aucun véhicule motorisé ne pourra pénétrer dans la salle.
15. Aucune animation musicale ne sera tolérée.
16. L'association organisatrice ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des vols ou détériorations des objets exposés.
17. Aucun stand de boissons ou de nourriture ne peut être accepté, puisque réservé à l'association.
18. **Les emplacements non occupés à 7 h 30 seront redistribués sans aucun remboursement.**
19. Le renvoi du bulletin de participation ci-joint entraîne l'acceptation du présent règlement.

Fait à : Le

Lu et approuvé : « »

Signature :